

Compte-rendu du conseil d'école du 08 novembre 2016

1^{er} trimestre 2016/2017

Présents : *Commission aux affaires scolaires* : M. Ulrich (adjoint au maire)

Comité des parents : Mme Weber

Enseignants : Mme Frey - M. Dorffner - M. Jonas

Excusés : M. Bieth (maire) – Mme Leglantier – Mme Sunder – Mme Jernasz – Mme Aubry – Mme Hyon - Mme Jeuch

La séance est ouverte à 16 h 50 et les points à l'ordre du jour sont successivement abordés.

1. Installation du Conseil d'Ecole

Les élections cette année ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016 pour 3 sièges à pourvoir.

- 133 inscrits - 77 votants - 69 exprimés - 8 nuls

Les titulaires élus sont :

- Mme Weber (CP/CE1)
- Mme Jernasz (CM1/CM2)
- Mme Aubry (CE1/CE2)

Les suppléantes sont :

- Mme Hyon (CE1/CE2)
- Mme Jeuch (CE1/CE2)

Le taux de participation à ces élections a été de 57,89%, soit moins 20% par rapport aux élections précédentes !

2. Les attributions du Conseil d'Ecole

Un rappel est fait sur la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'Ecole : vote du règlement de l'école, informations et consultation du conseil pour tout ce qui concerne la vie et le fonctionnement de l'école (le projet d'école, l'hygiène, les horaires, les locaux, ...)

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre ou sur convocation exceptionnelle du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Il se compose du directeur d'école qui est aussi son président, de M. le Maire ou son représentant et un conseiller municipal, les enseignants de chaque classe, les représentants des parents d'élèves... M. l'Inspecteur assiste de droit au Conseil d'école.

Il y a une réunion par trimestre, le 1^{er} conseil doit se dérouler dans les 15 jours qui suivent les élections. Un procès-verbal est rédigé par la secrétaire de séance et est signé par le directeur et elle-même.

3. Règlement intérieur de l'école.

Cette année, le règlement intérieur de l'école est reconduit.

Une modification porte sur le préambule qui est précisé notamment sur le rappel des principes fondamentaux du service public de l'éducation.

Le préambule de ce règlement rappelle notamment les principes fondamentaux du service public de l'éducation.

M Jonas fait lecture de quelques éléments importants de ce règlement, notamment en matière de santé (il est préférable d'éviter les goûters trop sucrés ou gras ainsi que les boissons telles que les sodas, que la prise de médicament au sein de l'école est interdite sauf sur autorisation écrite des parents, qu'un enfant malade doit être gardé à la maison dans la mesure du possible) que tout couvre-chef est interdit à l'intérieur des locaux et le rappel de l'obligation d'assiduité.

Ce règlement intérieur est voté à l'unanimité.

4. Mesures de sécurité à l'école

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires à l'instar de l'ensemble des établissements recevant du public. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Il s'agit de renforcer la sécurité aux abords des écoles, mettre en place une culture commune de la sécurité (3 exercices PPMS dont 1 exercice par an « attentat intrusion »...), former et mettre à disposition des équipes éducatives des ressources pour dialoguer avec les élèves, échanger et les rassurer autour des questions relatives aux attentats et à la menace terroriste, informer les familles des mesures de sécurité.

Voici quelques-unes des actions :

- Afficher les consignes de sécurité à l'entrée de l'école et les diffuser le plus largement possible.
- Connaître et respecter les consignes Vigipirate en vigueur.
- Organiser l'accueil à l'entrée de l'école.
- Effectuer, si cela est possible, un contrôle visuel des sacs des adultes avec le consentement de leurs propriétaires ; seul un officier de police judiciaire (OPJ) peut contraindre à la fouille des effets personnels.
- Vérifier systématiquement l'identité des personnes étrangères à l'école.
- Demander aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
- Signaler tout comportement ou objet suspect.
- Organiser un temps de présentation sur les mesures de sécurité avec l'équipe de l'école.
- Informer les parents d'élèves lors des réunions de rentrée, si possible en présence d'un élu local ou d'un de ses représentants et, en fonction de leur disponibilité, d'un représentant des forces de l'ordre. Il s'agit d'expliquer ce qui est organisé et de rassurer.

- Mettre à jour le PPMS de l'école , PPMS pour Plan Particulier de Mise en Sécurité.
- Organiser en cours d'année trois exercices de type PPMS, dont un exercice « attentat-intrusion

Il faut mettre en place une logique d'entraînement.

Constat est fait que vu la disposition des locaux, il est difficile de trouver une solution efficace.

5. Projet d'Ecole (2015/2018) – Présentation et actions 2016-2017

Le projet d'école est présenté au conseil d'école. Ce projet est élaboré en commun avec l'école maternelle et porte sur la période 2015 à 2018. Il est construit autour de trois axes académiques de référence :

Axe 1 : Assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle commun

Axe 2 : Prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites

Axe 3 : Garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège

Les objectifs prioritaires et les actions développées dans ce projet s'inscrivent donc dans ces trois axes.

Les écoles maternelle et élémentaire travaillent autour de trois objectifs principaux qui sont :

- Un objectif 'Etude de la langue'
Privilégier la maîtrise de la langue en utilisant les ressources de l'école et de la commune (médiathèque,...)
- Un 2^{ème} objectif 'Vivre ensemble'
Favoriser le développement des compétences pour mieux vivre en société (éducation à la citoyenneté et à l'environnement)
- Un 3^{ème} Objectif culturel
Favoriser l'ouverture culturelle de tous les élèves pendant les trois cycles en vue de développer le plaisir d'apprendre

M. Jonas rappelle également le nouveau découpage en cycle de l'école. Le cycle 1 concerne désormais la maternelle, le cycle 2 le CP, CE1, CE2 et le cycle 3 le CM1, CM2 et la 6^{ème}.

Un nouveau bulletin numérique est mis en place cette année.

6. Travaux à l'école

Les vérifications d'usage ont été réalisées dans les trois classes conformément à nos demandes.

Pour pallier l'absence de l'agent d'entretien, la mairie a décidé d'octroyer plus d'heure à Mme NOIRIEL.

Sapin de Noël → Une demande a été faite à la commune, pour la fourniture d'un sapin de Noël pour chaque classe.

7. Classes de découvertes 2016/2017

* Les élèves de CP-CE1 feront une classe cirque à Achenheim du lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2017. Le prix brut est de 60 euros par élève. Il a été demandé 45 euros aux familles.

* M DORFFNER partira à Giron dans l'Ain du 23 au 27 janvier. Le prix brut est de 381 euros. Il a été demandé 180 euros.

Au programme : ski, raquette, chien de traîneau, igloo...

3 enfants ne partent pas pour raison personnelle.

8. Projets (natation, Opéra, carnaval, kermesse...)

*** Natation à la piscine d'OSTWALD :**

Le cycle natation se fera à Ostwald, sur 11 séances, le lundi et vendredi du 6/01 au 10/02, de 9h40 à 10h40.

La commune prend en charge le transport et les entrées des enfants + un maître-nageur.

• Sortie commune à toutes les classes

→ Au PréO : Animal, le 12 décembre 2016

Le grand méchant loup ne fait plus peur aux hommes, c'est lui qui a peur. On ne peut plus parler des animaux comme dans les fables d'autrefois.

« Animal » invente à l'usage des enfants et des adultes quelques fables avec nos yeux et les peurs d'aujourd'hui, au rang desquelles l'extinction massive des espèces.

→ Au Point d'Eau : Raiponce, le 27 janvier 2017

Le conte de Grimm est interprété de façon ludique, poétique et en musique par BAAL novo Theater Eurodistrict.

Retenue prisonnière dans une tour sombre, Raiponce n'espère qu'une seule chose : retrouver son cher et tendre prince. Mais avant que le couple ne puisse vivre heureux, il faudra que Raiponce se délivre de l'emprise de sa mère.

→ Au Point d'Eau : La nuit dort au fond de ma poche, le 3 mars 2017

Noir. Une petite fille marche dans la forêt. Elle porte un manteau, un sac sur son dos et de bonnes chaussures. Elle voyage depuis longtemps déjà. Dans sa poche roule une noix douce comme un caillou. Le vent joue dans les feuilles, le vent joue dans sa robe. Le loup, l'ogre et la sorcière hantent les bois et rôdent. Mais il y a cette lune qui se penche vers elle, il y a les étoiles qui filent le noir du ciel...

• Sortie commune aux classes CE1-CE2 et CM1-CM2

→ A l'Opéra : Blanche-Neige, le 12 janvier 2017

Opéra pour enfants d'après le conte des frères Grimm. Créé en 2011 à l'Opéra de Cologne

→ A l'Opéra : L'isola (l'île déserte) de Joseph Haydn, en mars 2017

La classe des CM1-CM2 devrait aussi bénéficier d'une animation 'Prévention routière'.

*** Avec la médiathèque:**

Chaque classe se rend une fois par mois à la médiathèque le vendredi matin (thème commun : la peinture)

Comme tous les ans, avec le concours de la médiathèque, toutes les classes participent au concours des Incorruptibles (5 à 7 livres à lire + débat littéraire).

*** USEP**

Dans le cadre de l'USEP, les différentes classes vont participer au Cross à Ittenheim au printemps.

*** Journal de l'école:**

Un appel aux parents est lancé pour la duplication du journal d'école qui devrait paraître à la fin du 3^{ème} trimestre.

*** Projets communs avec la maternelle :**

La cavalcade de carnaval avec la maternelle aura lieu le mardi 28 février 2017.

9. Bilan financier de la coopérative scolaire

A la rentrée 2015, il y avait 6309,66 euros sur le compte école ; en ce début d'année, il y a 6049,48 euros

10. Nomination de vérificateurs aux comptes de la coopérative scolaire

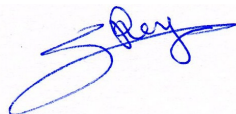
Mme Weber se propose pour vérifier les comptes à la rentrée prochaine.

RAPPEL IMPORTANT POUR LA SECURITE DE TOUS

**IL EST INTERDIT DE CIRCULER OU DE DEPOSER SON ENFANT
DEVANT L'ECOLE AUX HORAIRES D'ENTREE ET DE SORTIE DES
ELEVES**

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire
Mme Esther FREY



Le directeur
M. Pierre JONAS

